



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E21422

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2026

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/10/2017
100 000

Raison sociale : SAS VENITUCCI

3 RUE RENE CAMPHIN
38600 FONTAINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 332428093

Téléphone : 04 76 42 49 03

Fax : 04 76 44 19 80

Siret : 332 428 093 00030

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 81 00398

E-mail : contact@venitucci.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145256228

Responsabilité légale :

DAMOE (992 877 316) / MOISESCOT DAVID PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145256228

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/04/2026
5223	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ²	06/07/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	23/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	17/04/2024
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.